

COMMUNE DE PLOEMEUR  
PLAN LOCAL D'URBANISME

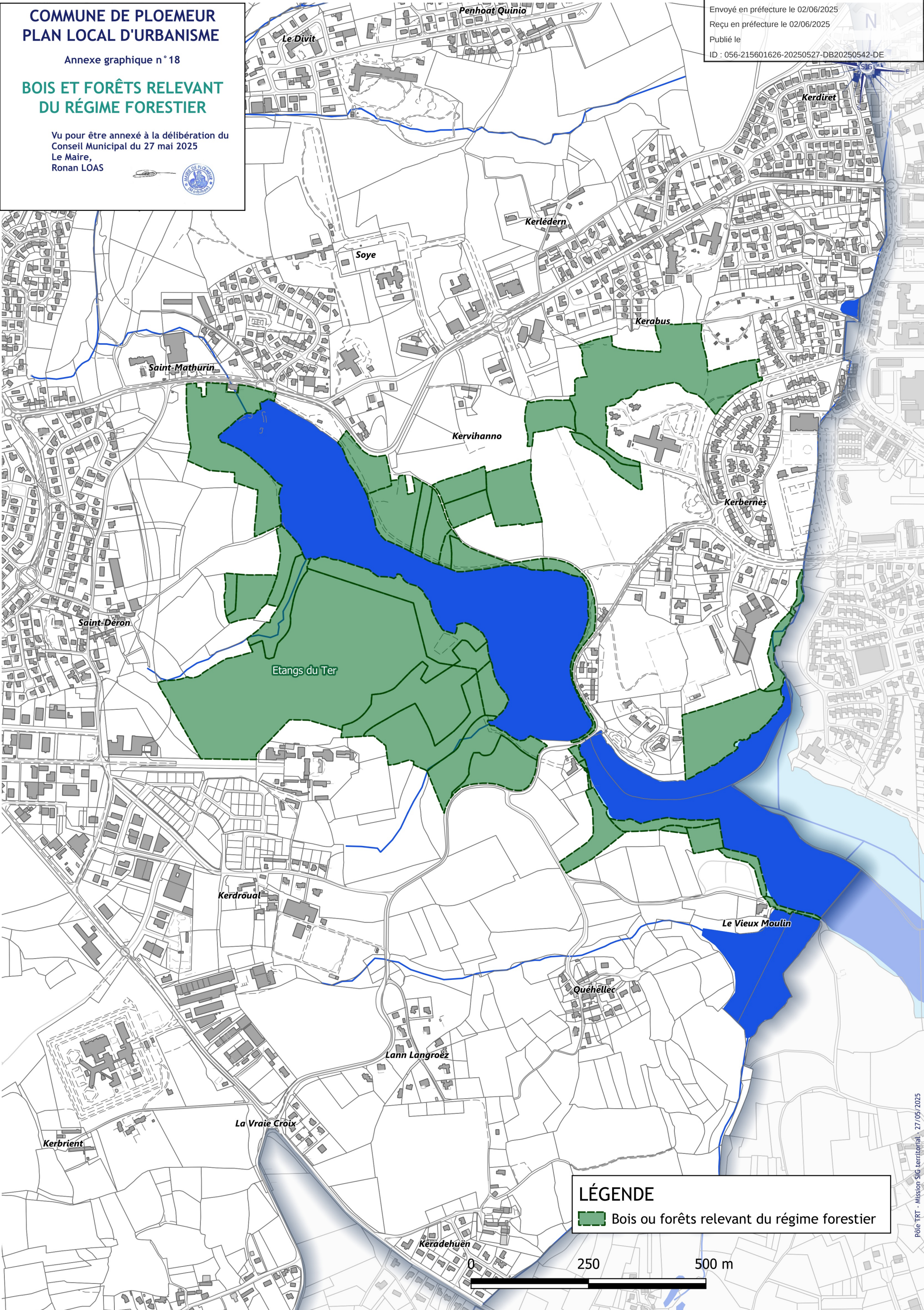
Annexe graphique n° 18

BOIS ET FORÊTS RELEVANT  
DU RÉGIME FORESTIER

Vu pour être annexé à la délibération du  
Conseil Municipal du 27 mai 2025  
Le Maire,  
Ronan LOAS



Envoyé en préfecture le 02/06/2025  
Reçu en préfecture le 02/06/2025  
Publié le  
ID : 056-215601626-20250527-DB20250542-DE



LÉGENDE

 Bois ou forêts relevant du régime forestier

0 250 500 m